



## Tableau récapitulatif des principales aides aux associations sportives et athlètes

*(Liste non exhaustive et mise à jour annuellement)*



# Sommaire

<b>Aides des Communes</b>	<b>3</b>
<b>Aides du Département</b>	<b>5</b>
<b>Aides de la Région</b>	<b>15</b>
<b>Aides de l'Etat</b>	<b>23</b>
<b>Aides de l'Europe</b>	<b>35</b>
<b>Fondations</b>	<b>41</b>
<b>Aides diverses</b>	<b>57</b>

# Aides des Communes

# Communes

---

## Thématique

Subventions

Mise à disposition de moyens humains et matériels

Mise à disposition / Prêt de locaux

## Public concerné

Associations ayant leur siège social sur la commune

## Présentation

Variable en fonction de chaque commune

## Modalités

A définir avec la commune de référence

## Dates

Variable en fonction de chaque commune

## Contacts

Contactez votre municipalité

# Aides

# du Département



# Conseil Départemental

---

## Thématique

Contrat d'objectif pluriannuel

## Public concerné

Comités Départementaux de la Savoie

## Présentation

**Le Département est partenaire des comités sportifs départementaux pour la réalisation de leurs plans d'actions quadriennaux.**

Cette relation se concrétise par la signature de contrats d'objectifs quadriennaux (référence à l'olympiade) qui mettent particulièrement l'accent sur l'accueil des jeunes.

L'aide accordée à chaque comité prend en compte l'importance des effectifs jeunes, la densité et la qualité des actions présentées. Il prend également en compte l'activité des sections sportives dans le milieu scolaire.

## Modalités

Demande de subvention pluriannuelle - Convention d'objectifs 2013-2016

Imprimé conjoint entre CNDS/CG73 depuis 2013

## Dates

## Contacts

### Conseil Départemental

Direction de l'Education, des Sports et de la Jeunesse – Sophie GACHET

4 rue du château - 73000 CHAMBERY - Tél. : 04 79 70 63 10

# Conseil Départemental

---

## Thématique

### Manifestations sportives

- 1- Les événements concernant les sports collectifs et/ou d'intérieur ; le ski et les sports d'hiver d'extérieur ; les sports de nature et d'extérieur hors neige

## Public concerné

Comités Départementaux – Clubs savoyards

## Présentation

Le Département apporte un soutien financier aux organisateurs de manifestations sportives lorsque celles-ci répondent aux critères fixés par l'Assemblée départementale.

Pourront être aidées les manifestations sportives organisées en Savoie et répondant aux caractéristiques suivantes :

- en priorité délivrant un titre direct de champion de France d'une fédération agréée par l'État et/ou inscrite au calendrier de la Fédération internationale ;
- ou dans un second temps, si l'enveloppe le permet, des manifestations agréées par une fédération sportive (française et/ou internationale) présentant des atouts forts en matière de handicap, d'éducation, de mixité sociale, de promotion et d'animation des territoires de Savoie.

Pour plus d'infos :

[http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/id\\_aide/109/profil/18/2758-infos\\_pratiques.htm](http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/id_aide/109/profil/18/2758-infos_pratiques.htm)

## Modalités

Une seule demande annuelle par organisateur est autorisée. Toutefois et de manière dérogatoire, en cas de demande supplémentaire par le même porteur, une seconde subvention pourra être accordée, uniquement si l'enveloppe budgétaire le permet (dossier non prioritaire).

Les clubs professionnels ne peuvent prétendre à ce dispositif.

## Dates

Afin de permettre une programmation annuelle des aides par le Conseil départemental ou la Commission permanente, les formulaires de demandes seront à transmettre :

- avant le 30 septembre pour les événements se déroulant du 1er novembre au 30 avril ;
- avant le 28 février pour les événements se déroulant du 1er mai au 30 octobre.

## Contacts

### Conseil départemental

Direction de l'Education, des Sports et de la Jeunesse – Céline DARDILLAC

4 rue du château - 73000 CHAMBERY – 04.79.70.63.13 – [celine.dardillac@savoie.fr](mailto:celine.dardillac@savoie.fr)

# Conseil Départemental

---

## Thématique

### Manifestations sportives

#### 2- Les événements à forte identification savoyarde

## Public concerné

Comités Départementaux – Clubs savoyards

## Présentation

Le Département apporte un soutien financier aux organisateurs de manifestations sportives lorsque celles-ci répondent aux critères fixés par l'Assemblée Départementale.

Pourront être aidées les manifestations sportives organisées en Savoie et répondant aux caractéristiques suivantes :

- délivrance d'un titre de champion du monde ou d'Europe,
- sans délivrance de titre mais appartenant à un circuit international officiel : manche de Coupe du monde par exemple,
- compétitions récurrentes et de renom,
- porteur de projet : association savoyarde ou comité d'organisation de l'épreuve ou commune (ou EPCI).

Sur avis des élus de la Sixième commission, le Conseil départemental fera chaque année le choix de sélectionner quelques événements majeurs correspondant à l'image sportive de la Savoie et en adéquation avec les objectifs du Département.

## Modalités

Dossier à télécharger sur le site du Conseil départemental

[http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/id\\_aide/109/profil/18/2758-infos-pratiques.htm](http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/id_aide/109/profil/18/2758-infos-pratiques.htm)

## Dates

Afin de permettre une programmation annuelle des aides, les formulaires de demandes seront à transmettre avant le 30 septembre de l'année n-1. Le vote de la subvention interviendra lors de l'adoption du budget primitif de l'année n.

## Contacts

### Conseil départemental

Direction de l'Education, des Sports et de la Jeunesse – Céline DARDILLAC

4 rue du château - 73000 CHAMBERY – 04.79.70.63.13 – [celine.dardillac@savoie.fr](mailto:celine.dardillac@savoie.fr)

# Conseil Départemental

---

## Thématique

### Manifestations sportives

#### 3- Les grands événements sportifs

## Public concerné

Comités Départementaux – Clubs savoyards

## Présentation

Pourront être aidées dans ce cadre les compétitions internationales de référence (championnat du monde ou d'Europe seniors) se déroulant en Savoie et en lien avec son image sportive et touristique (nature, montagne hiver / été, lac ainsi que les grands clubs de Savoie).

Les dossiers de demandes devront être transmis au minimum deux ans avant la date de la manifestation. Le Département devra être associé à la candidature et à l'organisation.

Des subventions d'investissement et de fonctionnement pourront être versées. Leur montant sera déterminé par le Département au regard du budget de l'opération.

## Modalités

Dossier à télécharger sur le site du Conseil départemental

[http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/id\\_aide/109/profil/15/2758-infos-pratiques.htm](http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/id_aide/109/profil/15/2758-infos-pratiques.htm)

## Dates de dépôt des dossiers :

### Programmation hivernale

*pour 2016-2017 : date non communiquée à ce jour.*

### Programmation estivale

Pour une manifestation organisée entre le 1er mai 2016 et le 31 octobre 2016

*la date limite de dépôt de dossier close (28 février 2016)*

## Contacts

### **Demande à adresser à :**

Monsieur le Président du Département de la Savoie

Hôtel du Département

CS 31802 - 73018 Chambéry cedex

Céline DARDILLAC – 04 79 70 63 13 – [celine.dardillac@savoie.fr](mailto:celine.dardillac@savoie.fr)

# Conseil Départemental

---

## Thématique

Aides aux sportifs de haut niveau

## Public concerné

Athlètes

## Présentation

Il concerne les athlètes figurant sur la liste nationale des sportifs de haut niveau dans les catégories Elite, Seniors et Jeunes licenciés dans un club savoyard :

- sportifs licenciés dans un club savoyard appartenant à la liste nationale des sportifs de haut niveau dans les catégories « Jeune », « Senior » ou « Élite » ,

Dossier à télécharger sur le site du Conseil départemental

[http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/id\\_aide/106/profil/18/2758-infos-pratiques.htm](http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/id_aide/106/profil/18/2758-infos-pratiques.htm)

## Dates

Avant le 30 juin de l'année en cours.

## Contacts

### Conseil départemental

Direction de l'Education, des Sports et de la Jeunesse

4 rue du château -73000 CHAMBERY

Céline DARDILLAC - 04.79.70.63.13 – [celine.dardillac@savoie.fr](mailto:celine.dardillac@savoie.fr)

# Conseil Départemental

---

## Thématique

Aide aux sections labellisées par le rectorat

## Public concerné

Sections sportives des collèges

## Présentation

Le Conseil départemental participe au fonctionnement de 17 sections sportives des collèges. Ces sections concernent le ski (alpin et nordique), l'escalade, l'aviron, le handball, le judo, le canoë-kayak et le football (qui bénéficie également d'une aide au fonctionnement pour les classes football labellisées). L'engagement du Département dans ces sections relève d'une politique sportive volontariste et intervient en complément des compétences propres du Conseil départemental exercées sur les collèges.

[http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/id\\_aide/111/profil/18/2758-infos-pratiques.htm](http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/id_aide/111/profil/18/2758-infos-pratiques.htm)

## Modalités

/

## Dates

/

## Contacts

Conseil départemental

Direction de l'Education, des Sports et de la Jeunesse

4 rue du château -73000 CHAMBERY

Christophe HERBIN - 04 79 70 63 16 – [christophe.herbin@savoie.fr](mailto:christophe.herbin@savoie.fr)

# Aides de la Région

AUVERGNE – Rhône-Alpes\*

# Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

---

## Thématique

Aide en faveur des structures sportives de haut niveau

## Public concerné

Les sportifs de haut niveau inscrits dans :

**les pôles Espoirs et France** : structures associatives choisies par une Fédération dans le cadre de la filière nationale de haut niveau spécifique à chaque discipline et dispositif d'un agrément ministériel.

**les CFCP** : clubs dotés d'une structure professionnelle qui satisfait au cahier des charges établi par leur fédération et disposant d'un agrément ministériel.

## Présentation

- développer et structurer la filière du haut niveau en Rhône-Alpes,
- améliorer la capacité des structures à accompagner le développement personnel des apprentis sportifs et à densifier les actions en faveur de l'hygiène et de la santé.
- Les disciplines reconnues comme ayant un caractère de haut niveau sont celles : **inscrites au programme des jeux olympiques et paralympiques** ;  
et/ou **reconnues par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau** sur la base de critères institutionnels et organisationnels :
  - gestion par une fédération ayant reçue délégation de l'Etat, membre du CNOSF et affiliée à une fédération internationale propre à la discipline ;
  - existence de réglementations nationales et internationales propres à la discipline ainsi que des compétitions de niveau mondial, continental et national ;
  - principe d'universalité qui prévaut au choix des disciplines.

[http://www.rhonealpes.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_AIDE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/182/PAG\\_TITLE/Aide+en+faveur+des+structures+sportives+de+haut+niveau/](http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/182/PAG_TITLE/Aide+en+faveur+des+structures+sportives+de+haut+niveau/)

## Modalités

## Dates

## Contacts

Région Rhône-Alpes

Direction du Sport, de la Jeunesse, de la Vie associative et de l'Education populaire

Service Sport

1, Esplanade François Mitterrand CS 20033

69 269 LYON cedex 02

# Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

---

## Aide

Soutien aux manifestations sportives internationales

## Public concerné

Les bénéficiaires de l'aide régionale sont les comités d'organisation dûment constitués, les ligues et comités régionaux sportifs par délégation de leurs fédérations nationales : à titre dérogatoire les clubs, les collectivités locales ou toute autre personne morale dûment habilitée par la Fédération nationale.

## Présentation

Aider à l'accueil des grandes manifestations sportives internationales et contribuer à la promotion du sport et de la région.

[http://www.rhonealpes.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_AIDE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/177/PAG\\_TITLE/Soutien+aux+manifestations+sportives+internationales/ID\\_AIDESDOMAINEMDL/181/ID\\_AIDESPROFILMDL/97/RETURN/1/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm](http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/177/PAG_TITLE/Soutien+aux+manifestations+sportives+internationales/ID_AIDESDOMAINEMDL/181/ID_AIDESPROFILMDL/97/RETURN/1/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm)

## Modalités

Remplissez puis envoyez le dossier de candidature par mail à [manifestation@rhonealpes.fr](mailto:manifestation@rhonealpes.fr)  
Téléchargez le dossier d'instruction « manifestation internationale »

## Dates

## Contacts

Région Rhône-Alpes

Direction du Sport, de la Jeunesse, de la Vie associative et de l'Education populaire

Service Sport

1, Esplanade François Mitterrand CS 20033

69 269 LYON cedex 02

# Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

---

## Thématique

Aide en faveur des équipements sportifs d'intérêt régional (ESIR)

## Public concerné

Collectivités – Structures de Haut-Niveau

## Présentation

Objectif : aider les collectivités locales pour la réalisation d'équipements sportifs présentant un intérêt régional (taille de l'équipement, capacité à recevoir des manifestations internationales), ou de structures de haut niveau.

[http://www.rhonealpes.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_AIDE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/174/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm](http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/174/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm)

## Modalités

Cinq critères alternatifs concourent à qualifier un équipement sportif d'intérêt régional :

l'équipement sportif est **support d'un Pôle France ou Espoir**, conformément aux filières d'accession au haut-niveau labellisées par l'Etat et les fédérations sportives concernées ;

l'équipement sportif est utilisé et mis à disposition d'un club ayant vocation à disputer des **compétitions officielles au moins de niveau européen** ;

l'équipement ou le site sportif est le lieu d'accueil officiel d'une **compétition internationale majeure**, existence d'un **schéma de cohérence régionale** dans la discipline sportive concernée

Le quatrième critère de recevabilité des schémas de cohérence a été acté dans le cadre du plan de mandat sport de décembre 2004. Un certain nombre de disciplines sportives font aujourd'hui l'objet de réflexions pour la mise en place de tels schémas, pour être ensuite progressivement généralisés, en intégrant une dimension d'aménagement et de rééquilibrage du territoire.

Le cinquième critère est relatif à l'existence d'un centre de formation de club professionnel agréé.

## **Dates**

## **Contacts**

Région Rhône-Alpes

Direction du Sport, de la Jeunesse, de la Vie associative et de l'Education populaire

Service Sport

1, Esplanade François Mitterrand CS 20033

69 269 LYON cedex 02

# Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

---

## Thématique

Aide en faveur des équipements sportifs scolaires

## Public concerné

Collectivités – Associations sportives

## Présentation

Objectif : aider les collectivités locales qui ont un projet de construction ou de rénovation d'un équipement sportif pour une mise à disposition des lycéens dans le cadre de l'EPS (Education Physique et Sportive) obligatoire. Permettre également aux associations sportives locales d'accéder à ces équipements.

[http://www.rhonealpes.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_AIDE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/175/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm](http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/175/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm)

## Modalités

Une sollicitation officielle et un dossier de demande de subvention doivent être adressés au Conseil Régional pour instruction par le service des sports.

## Dates

## Contacts

REGION RHONE-ALPES  
1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033  
69269 Lyon Cedex 02  
Téléphone : 04 26 73 40 00

# Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

---

## Thématique

Soutien au mouvement sportif

## Public concerné

Liges / Comités régionaux

## Présentation

Objectif : renforcer le rôle des ligues sportives, en améliorant leur structuration en lieu ressources au service des acteurs de leur discipline et en les replaçant au cœur du projet et des problématiques de développement de leur discipline en Rhône-Alpes

<http://www.rhonealpes.fr/171-soutien-au-mouvement-sportif.htm>

## Modalités

## Dates

## Contacts

REGION RHONE-ALPES  
1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033  
69269 Lyon Cedex 02  
Téléphone : 04 26 73 40 00

# Aides

  

# de l'Etat



# Etat - CNDS

---

## Préambule

Créé en 2006 sous forme d'établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère chargé des Sports et du ministère des Finances, le CNDS a pour missions de :

- soutenir le développement de la **pratique sportive par tous les publics** (aides aux associations)
- contribuer à l'**aménagement du territoire** (subventions à la réalisation d'équipements sportifs)
- soutenir les **grands événements sportifs internationaux** se déroulant en France.

Les crédits dont le CNDS dispose sont des fonds issus des taxations opérées sur les mises de la Française des Jeux, sur les paris sportifs (dont paris en ligne) ainsi que sur les ressources des droits de retransmission (télé, Internet et mobiles) des manifestations sportives.

## Territoire

Département

## Thématique

Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) - Clubs

## Public concerné

Clubs Sportifs de la Savoie

## Présentation

Le CNDS a pour objectif essentiel de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre et d'encourager une promotion résolue et systématique de la santé par le sport. Il assure une logique de plus-value sociétale.

Le CNDS promeut ainsi particulièrement la pratique sportive des publics éloignés de cette pratique pour des raisons territoriales, sociales, culturelles ou bien liées à la condition physique ou à l'état de santé, notamment :

- les jeunes scolarisés ;
- les habitants des quartiers en difficultés, en particulier ceux classés en zone urbaine sensible (ZUS) ;
- les personnes handicapées.

## Modalités

### Conditions pour bénéficier d'une subvention au titre de la part territoriale Rhône-Alpes CNDS :

- Pour les clubs et les sections, minimum 30 adhérents licenciés dont 10 adhérents de moins de 18 ans ; ces seuils planchers pourront être augmentés en fonction des disciplines. Ces minimas ne s'appliquent pas aux fiches actions Handicap / Politique de la ville / Santé.
- Fournir un projet associatif (clubs) ou projet développement (comités) avec la demande de subvention.
- Etre agréé sport DDSCS (PP) uniquement pour les clubs
- Disposer d'un numéro de SIRET, attribué par l'INSEE
- Etre affilié à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des sports (uniquement les clubs)
- Avoir rendu compte des bilans de la subvention de l'année 2014
- Communiquer le compte rendu de la dernière AG et le bilan financier

### Actions éligibles

*Les clubs ou les comités Départementaux peuvent présenter dans leur dossier de demande de subvention au maximum 3 actions. Il vous faut donc dupliquer ces 3 pages si vous présentez 2 ou 3 actions. Dans ce dernier cas, il convient de numéroter les actions de 1 à 3.*

## **1- Soutenir la professionnalisation du mouvement sportive (action spécifique)**

Après avoir exploité, en priorité, les aides à l'emploi de droit commun, le dispositif **Emploi CNDS** caractérisé par une **aide dégressive sur quatre ans**, pourra être mobilisé. L'**Emploi CNDS** est destiné à faciliter notamment l'embauche de personnels qualifiés (éducateurs sportifs qualifiés exerçant des fonctions techniques et pédagogiques et/ou affectés à des tâches de coordination et de développement) embauchés en contrat à durée indéterminée dans le respect de la convention collective nationale du sport, notamment en matière de rémunération (groupe 3 minimum).

La priorité sera donnée à des créations d'emplois temps plein permettant aux recrutés un accès au monde professionnel dans le champ du sport. Ces créations doivent s'inscrire au cœur du projet associatif avec comme objectifs principaux, le développement de la pratique sportive et la pérennisation de l'emploi.

**Référent : Marc DESSEUX - mél : [marc.desseux@savoie.gouv.fr](mailto:marc.desseux@savoie.gouv.fr)**

## **2 – Encourager la santé par le sport (action spécifique)**

Pourront être financées au titre de la "préservation de la santé par le sport", les actions de promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé à destination des publics éloignés de la pratique (éloignement territorial, social, culturel ou lié à leur condition physique).

Afin d'apporter de la cohérence dans les actions de promotion des APS comme facteur de santé en région Rhône-Alpes, quelques critères obligatoires ont été retenus dans le cadre d'une demande de subvention sur cette thématique :

- 1-La préservation de la santé par le sport devra être un des objectifs identifiés de l'action, l'inclusion dans les objectifs de l'action d'éléments en lien avec la promotion d'une alimentation variée et équilibrée (notamment les messages du Plan National Nutrition Santé) est vivement conseillée
- 2-L'action devra cibler un ou des public(s) éloignés de la pratique d'APS (dont les publics visés par l'instruction n°DS/DSB2/SG/DGS/DGCS/2012 /434 du 24 décembre 2012 et elle devra s'inscrire dans une logique territoriale.
- 3-La méthodologie de l'action devra permettre la préservation de la santé de ce ou ces publics de par les activités proposées. Elle devra prévoir une évaluation.
- 4-Les moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'action (notamment l'encadrement) devront être en cohérence avec l'objectif de santé.
- 5-L'action devra s'inscrire dans la durée (les actions de type évènementiel ne seront pas éligibles).

**Référent : Marc DESSEUX - mél : [marc.desseux@savoie.gouv.fr](mailto:marc.desseux@savoie.gouv.fr)**

### 3 – Développement de l'offre sportive de qualité

La vocation du CNDS est de soutenir le sport pour tous et en tous lieux. Dans cet objectif, les crédits CNDS sont prioritairement orientés pour consolider et développer l'offre des pratiques encadrées des Ecoles de sport avec notamment l'accueil des populations les plus éloignées (jeunes, public féminin, personnes en situation de handicap public socialement défavorisé ...).

Les aides pour l'organisation des manifestations seront prioritairement accordées aux manifestations qui accueillent les populations les plus éloignées.

Les financements accordés pour des stages sportifs de perfectionnement, les regroupements des sportifs ..., seront accordés prioritairement aux comités départementaux et ligues et Comités.

Concernant les actions en direction des publics en situation de handicap et l'aide à l'acquisition de petits matériels pour ces personnes, le club ou la section doit être inscrite sur les sites :

<http://www.handiguide.sports.gouv.fr/> et <http://sportethandicaps.cros-rhonealpes.fr/>

Référent : marc DESSEUX - mél : [marc.desseux@savoie.gouv.fr](mailto:marc.desseux@savoie.gouv.fr)

Les actions réalisées pour des publics et/ou sur des territoires identifiés seront traitées prioritairement, si elles sont réalisées en complémentarité avec les autres acteurs en charge de ces publics.

Lien : [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

### 4 – Formation

**La formation** est une aide directe aux programmes de formations présentés par **les Comités Départementaux, les Ligues et Comités Régionaux** qui coordonnent toutes les actions de formation : dirigeant(e)s bénévoles, arbitres / juges sportifs ainsi que la préparation des jeunes à l'exercice des responsabilités, aux diplômes fédéraux.

Pour les formations professionnelles (BPJEPS, DEJEPS, ...) de manière exceptionnelle, un club qui souhaiterait en bénéficier peut se rapprocher de son comité départemental. Cette aide est exclusivement à destination des bénévoles qui ne bénéficient pas de prise en charge des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)

Dans tous les cas, ces aides attribuées par le CNDS viendront en complément des crédits d'Etat prévus à cet effet et des aides à la formation accordée notamment par les O.P.C.A., à laquelle l'association cotise lorsqu'elle a des salariés).

Référent : Marc DESSEUX mél : [marc.desseux@savoie.gouv.fr](mailto:marc.desseux@savoie.gouv.fr)

## **5 – Accès au sport de haut niveau (action spécifique)**

La thématique « accès au sport de haut niveau » est exclusivement destinée au dispositif du Parcours de l'Excellence Sportive, dispositif national sous la responsabilité de la DTN, qui est décliné en région au bénéfice des jeunes talents, aux dispositifs ou des outils de préparation des jeunes sportifs. Seules les fiches actions qui auront été transmises au service de Sport de Haut Niveau de la DRJSCS seront prises en considération.

**Référent : Pierre-Yves Chassard - mél : [pierre-yves.chassard.drjscs@gouv.fr](mailto:pierre-yves.chassard.drjscs@gouv.fr)**

## **Dates**

## **Contacts**

### **D.D.C.S.P.P. – C.N.D.S.**

321, chemin des Moulins – BP 91113 – 73 011 Chambéry cedex

Secrétariat CNDS

Joëlle EXERTIER - 04.56.11.06.52 - [cnds.savoie@gmail.com](mailto:cnds.savoie@gmail.com)

### **Coordination CNDS, PSE**

Marc DESSEUX - 04.56.11.06.55 - [marc.desseux@savoie.gouv.fr](mailto:marc.desseux@savoie.gouv.fr)

# Etat – CNDS

---

## Territoire

Département

## Thématique

EMPLOI : Plan Sport Emploi (PSE)

## Public concerné

Clubs Sportifs de la Savoie et Comités Départementaux

## Présentation

- Objectif : aider les associations à créer des emplois qualifiés d'éducateurs sportifs ou d'agents de développement ; aide de 34.500 € sur 4 ans (année 1 : 12.000 € ; année 2 : 10.000 € ; année 3 : 7.500 € ; année 4 : 5.000€) ;
- Le salarié doit être en CDI avec un temps de travail de 50 à 100 % (l'aide étant proportionnée à ce temps) ;

## Modalités

### Clubs éligibles au CNDS

- les clubs agréés « sport » ;
- les clubs bénéficiaires d'une subvention 2014 ayant retourné leur compte rendu d'utilisation ;
- les clubs disposant d'un numéro SIRET.

### Comites éligibles

- les comités affiliés à une fédération agréée,
- les Comités disposant d'un numéro SIRET

## Dates

## Contacts

### D.D.C.S.P.P. – C.N.D.S.

321, chemin des Moulins – BP 91113 – 73 011 Chambéry cedex

Secrétariat CNDS

Joëlle EXERTIER - 04.56.11.06.52 - [cn ds.savoie@gmail.com](mailto:cn ds.savoie@gmail.com)

### Coordination CNDS, PSE

Marc DESSEUX - 04.56.11.06.55 - [marc.desseux@savoie.gouv.fr](mailto:marc.desseux@savoie.gouv.fr)

# Etat – CNDS

---

## Territoire

Département

## Thématique

Centre National pour le Développement du Sport – Comités Départementaux

## Public concerné

Comités Départementaux Sportifs de la Savoie

## Présentation

Le CNDS a pour objectif essentiel de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre et d'encourager une promotion résolue et systématique de la santé par le sport. Il assure une logique de plus-value sociétale.

Le CNDS promeut ainsi particulièrement la pratique sportive des publics éloignés de cette pratique pour des raisons territoriales, sociales, culturelles ou bien liées à la condition physique ou à l'état de santé, notamment :

- les jeunes scolarisés ;
- les habitants des quartiers en difficultés, en particulier ceux classés en zone urbaine sensible (ZUS) ;
- les personnes handicapées.

## Modalités

Demande de subvention pluriannuelle - Convention d'objectifs 2013-2016

Imprimé conjoint entre CNDS/CG73 depuis 2013

## Dates

Le compte rendu de la 3<sup>ème</sup> année de subvention est à renvoyer **avant le 29 avril 2016, par email uniquement aux adresses suivantes**

*joelle.exertier@savoie.gouv.fr ; sophie.gachet@savoie.fr*

## Contacts

### D.D.C.S.P.P. – C.N.D.S.

321, chemin des Moulins – BP 91113 – 73 011 Chambéry cedex

Secrétariat CNDS

Joëlle EXERTIER - 04.56.11.06.52 - [cnds.savoie@gmail.com](mailto:cnds.savoie@gmail.com)

### Coordination CNDS, PSE

Marc DESSEUX - 04.56.11.06.55 - [marc.desseux@savoie.gouv.fr](mailto:marc.desseux@savoie.gouv.fr)

# Etat - Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

---

## Préambule

La Région Rhône-Alpes soutient les manifestations sportives, les ligues et comités régionaux, les équipements sportifs, l'accompagnement des bénévoles, l'appui aux sportifs et structures sportives de haut niveau, l'incitation à la pratique sportive des jeunes, le développement de la pratique sportive auprès des publics les plus éloignés.

## Thématique

Aide en faveur des sportifs de haut niveau

## Public concerné

**La qualité de sportif de haut niveau** est obtenue par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministère des sports. Il existe 4 listes non liées à des classes d'âge : La catégorie Elite : sportifs réalisant une performance ou classement significatif aux JO, Championnats du monde, d'Europe ou autres compétitions désignées par la Commission Nationale de Haut Niveau

La catégorie Senior : sportifs bénéficiant d'une sélection pour participation aux compétitions internationales.

La catégorie Jeune : sportifs préparant des compétitions internationales dans la catégorie d'âge.

La catégorie Reconversion : sportifs ayant été inscrits dans la catégorie Elite ou dans les autres pendant 4 ans au moins dont trois ans au moins dans la catégorie senior présentant un projet d'insertion professionnelle.

## Présentation

Permettre aux athlètes de haut niveau de concilier carrière sportive, accès au plus haut niveau de performance et développement personnel (gage d'insertion scolaire, sociale et professionnelle par l'entraînement et la performance).

Les disciplines reconnues comme ayant un caractère de haut niveau sont celles : **inscrites au programme des jeux olympiques et paralympiques** ; et/ou **reconnues par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau** sur la base de critères institutionnels et organisationnels :

- gestion par une fédération ayant reçue délégation de l'Etat, membre du CNOSF et affiliée à une fédération internationale propre à la discipline ;
- existence de réglementations nationales et internationales propres à la discipline ainsi que des compétitions de niveau mondial, continental et national ;
- principe d'universalité qui prévaut au choix des disciplines.

[http://www.rhonealpes.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_AIDE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/180/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm](http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/180/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm)

## Modalités

L'instruction des demandes est assurée par les services de l'Etat (DRDJS) en collaboration avec la Région.

Les actions de formation financées dans le cadre de ces conventions ne concernent pas les Brevets d'Etat qui relèvent d'autres dispositifs de formation continue.

## Dates

## Contacts

### DRJSCS

Boris SAUNIER : 04 72 61 34 76

Sébastien COUTANT : 04 72 61 34 75

# Aides de l'Europe



# Europe

---

## Thématique

Développer la dimension européenne du sport

## Public concerné

## Présentation

### [Est-il possible d'obtenir des financements de l'UE pour des activités liées au sport?](#)

La Commission européenne applique le principe d'égalité de traitement et de transparence et organise des appels à propositions ouverts afin d'accorder de l'argent sous forme de subventions. Les services de la Commission lancent des appels à propositions et les publient sur leur site; ces appels à propositions invitent les candidats intéressés à formuler dans le délai fixé une proposition d'action qui réponde aux objectifs poursuivis et remplisse les conditions requises. Les subventions de la Commission ne sont donc pas accordées au cas par cas. L'octroi direct de subventions par la Commission à certains bénéficiaires sans passer par un appel à propositions est une procédure exceptionnelle réservée uniquement aux bénéficiaires se trouvant dans une situation de monopole ou pour les situations d'urgence (notamment l'aide humanitaire).

La Commission est occupée à mettre actuellement en œuvre des actions préparatoires dans le domaine du sport visant à préparer les éventuelles actions futures dans ce domaine, en particulier en vue du futur programme "Erasmus pour tous". Des appels à propositions ont été publiés chaque année depuis 2009. En ce qui concerne 2012, un appel à propositions a été publié le 17 Avril 2012 en vue de la mise en œuvre de la nouvelle action préparatoire « Partenariats européens sur le sport ».

Les détails de cet appel sont disponibles sur le site de l'Unité Sport :

[http://ec.europa.eu/sport/preparatory\\_actions/eac-so6-2012\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/sport/preparatory_actions/eac-so6-2012_fr.htm)

Pour de plus amples informations sur les appels à propositions précédents, veuillez consulter la page Internet [http://ec.europa.eu/sport/preparatory\\_actions/calls-for-proposals\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/sport/preparatory_actions/calls-for-proposals_fr.htm)

En outre, des projets liés au sport peuvent parfois être éligibles dans le cadre d'autres programmes de l'UE.

## Modalités

[http://ec.europa.eu/sport/faq/faq\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/sport/faq/faq_fr.htm)

## Dates

## Contacts

Antenne régionale :

Centre d'Information Europe Direct Lyon Rhône-Alpes

Maison de l'Europe et des Européens Lyon / Rhône-Alpes

242, rue Duguesclin

69 003 Lyon

Tel : 04 72 07 88 88

Site Internet : [europedirect@europe-rhonealpes.eu](mailto:europedirect@europe-rhonealpes.eu)

# Partenariats collaboratifs

## programme ERASMUS + 2016

---

### Territoire

National

### Thématique

Les projets soutenus dans le cadre des «Partenariats collaboratifs» visent à :

- Encourager la participation dans le sport et les activités physiques, en soutenant particulièrement la mise en œuvre de la Semaine européenne du Sport ;
- Encourager la participation dans le sport et les activités physiques, en soutenant particulièrement les lignes d'action de l'UE sur l'activité physique ;
- Promouvoir la double carrière des athlètes, en soutenant particulièrement les lignes directrices de l'UE concernant la double carrière des athlètes ;
- Lutter contre le dopage (notamment dans les environnements récréatifs) ;
- Lutter contre le trucage de matches ;
- Promouvoir les activités de volontariat dans le sport ;
- Soutenir les approches éducatives et innovantes visant à lutter contre la violence, le racisme et l'intolérance dans le sport ;
- Améliorer la bonne gouvernance dans le sport ;
- Encourager l'inclusion sociale et l'égalité des chances dans le sport, en soutenant particulièrement les stratégies politiques de l'UE, notamment les stratégies de l'UE sur l'égalité des genres et le handicap.

### Public concerné

Tout type **d'établissement public** ou **organisation à but non lucratif** active dans le domaine du sport et des activités physiques.

Selon l'objectif du projet, les partenariats collaboratifs devront inclure un large éventail de partenaires afin de bénéficier d'expériences, de profils et d'expertises diversifiés et pour produire des résultats pertinents et de qualité.

Les Partenariats collaboratifs visent la coopération entre organisations appartenant aux **pays du programme**.

## Présentation

Les projets Collaboratifs couvrent un large champ d'activités, comme par exemple :

- La mise en réseau de parties prenantes clefs ;
- L'identification, la promotion et le partage de bonnes pratiques ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de modules et d'outils de formation et d'éducation (à visée pédagogique) ;
- Des activités visant à améliorer les compétences des relais dans le domaine du sport et à améliorer le suivi et l'étalonnage des indicateurs, notamment en ce qui concerne la promotion des comportements éthiques et des codes de bonne conduite auprès des sportifs ;
- Des activités de sensibilisation à l'importance du sport et de l'activité physique pour le développement personnel, social et professionnel des individus ;
- Des activités visant à promouvoir des synergies innovantes entre le domaine du sport et les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation et de la jeunesse ;
- Des activités visant à améliorer la base scientifique dans le domaine du sport, afin de lutter contre les problèmes sociétaux et économiques (collecte de données, enquêtes, consultations, etc.) ;
- Des conférences, séminaires, réunions, événements et actions de sensibilisation qui complètent les activités susmentionnées.

## Modalités

Toute organisation établie dans un pays du Programme peut être demandeur.

Cette organisation dépose au nom de toutes les organisations impliquées dans le projet.

## Dates

le **12 mai 2016** (à 12h) pour les projets débutant le 1er janvier 2017.

## Contacts

Site internet : [http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/uploads/images/documents/eform2016/Fiche\\_Erasmusplus\\_Sport\\_Parteneriats\\_Collaboratifs\\_2016.pdf](http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/uploads/images/documents/eform2016/Fiche_Erasmusplus_Sport_Parteneriats_Collaboratifs_2016.pdf)



# Fondations

# Fondation du Sport Français

---

## Territoire

National

## Thématique

- L'insertion sociale et professionnelle dans et par le sport
- La prévention de la santé par le sport
- La promotion du sport pour les handicapés
- La prévention de la violence et des incivilités en milieu sportif
- Le soutien aux sportifs de haut niveau dans leur après carrière sportive

## Public concerné

Associations

## Présentation

La Fondation a vocation d'inscrire, au-delà de la réalisation de ses propres objectifs, la mise en œuvre de ses moyens d'actions en synergie et/ou complémentarité avec les organismes placés sous son égide ; elle doit également conjuguer ses activités avec les priorités des politiques publiques, telles que celles définies pour le Centre National de Développement du Sport par le Ministre chargé des sports ou celles du livre blanc européen sur le sport

## Modalités

Vous êtes porteur d'un projet innovant, d'intérêt général correspondant à l'une des cinq thématiques de la Fondation du Sport Français, votre projet répond aux exigences d'exemplarité et de reproductibilité : vous pouvez compléter le formulaire de demande de soutien en ligne (<http://fondation.franceolympique.com/agir-avec-nous/soumettre-un-projet/>)

## Dates

Possibilité de déposer un dossier tout au long de l'année. Pour 2016 dates non communiquées à ce jour.

## Contacts

Fondation du Sport Français,

2/4 rue Louis David

75116 Paris

Tél : +33 (0)1 53 04 86 79

E-mail : [Contact@fondation-du-sport-francais.fr](mailto:Contact@fondation-du-sport-francais.fr)

Site Internet : <http://fondation-du-sport-francais.com/>



# Fondation de France

---

## Territoire

National

## Thématique

La place des personnes en situation de handicap dans l'engagement bénévole.

## Public concerné

Associations

## Présentation

### Trophées des Initiatives

A travers cet « *Appel à Initiatives* », il s'agit de recenser les pratiques des associations en matière d'accueil, d'implication et de participation des personnes en situation de handicap dans les activités bénévoles. L'enjeu est de susciter l'intérêt et l'engagement du monde associatif sur la question des bénévoles en situation de handicap.

## Modalités

<http://www.francebenevolat.org/actualite/357>

Retourner le dossier de candidature **avant le 31 mai 2016** (pour plus d'informations, voir modalités mentionnées dans le **dossier de candidature**)

**soit par voie postale** (le cachet de la poste faisant foi) à :

**France Bénévolat**

Candidature Appel à Initiatives

127, rue Falguière - Hall B1 - 75015 Paris

**soit par voie électronique** à Quentin LALLEMENT : [lallementquentin@hotmail.fr](mailto:lallementquentin@hotmail.fr)

## Dates

31 Mai 2016

## Contacts

[www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)

[lallementquentin@hotmail.fr](mailto:lallementquentin@hotmail.fr)



# Fondation de France

---

## Territoire

National

## Thématique

Pour accompagner le changement de modèle d'intégration des personnes handicapées porté par le nouveau cadre légal, la Fondation de France entend influencer positivement le regard de la société et agir en faveur de l'égalité des droits entre personnes handicapées et personnes valides.

## Public concerné

- organismes à but non lucratif (associations, centres sociaux, maisons de quartier, etc.),
- collectif d'usagers,
- établissement publics ou médico-sociaux,
- coopératives,
- offices HLM,
- collectivités locales ou territoriales

## Présentation

Accès de tous à tout : Il s'agit d'encourager, dans un souci de non discrimination, la participation de tous les habitants, à l'ensemble des services de la cité. Tous les domaines peuvent être pris en considération identifiés : : la santé, le logement, l'éducation, l'emploi, l'accessibilité, les activités de loisirs ou sportives, la culture...

## Modalités

[http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/2016personnes\\_handicapees\\_w eb.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/2016personnes_handicapees_w eb.pdf)

## Dates

21 septembre 2016

## Contacts

Fondation de France Centre Est - Email: [centreest@fdf.org](mailto:centreest@fdf.org)

***E-mail Déléguée régionale*** : Carmen Sanchez — [rhone@fdf.org](mailto:rhone@fdf.org)

19 rue de l'Arbre Sec

69001 Lyon

Tel : 04 72 10 92 30 - Fax : 04 72 10 92 39

Site Internet :

<http://www.fondationdefrance.org>



# Fondation d'Entreprise

## Groupe SEB

---

### Territoire

National

### Thématique

Lutte contre l'exclusion

### Public concerné

Associations

### Présentation

Cette aide à la lutte contre l'exclusion par la mise en œuvre d'actions permet la réinsertion de personnes en situation ou en voie d'exclusion.

Cette Fondation s'appuie sur un réseau de collaborateurs du Groupe, qui interviennent bénévolement sur les projets. Leur engagement permet de bâtir de réels partenariats de terrain au plus proche des besoins des associations, afin de venir en aide aux publics en difficulté.

### Modalités

#### DOMAINES D'INTERVENTION

La Fondation soutient des projets de réinsertion de personnes en difficulté, dans trois domaines d'intervention :

- la réinsertion professionnelle,
- la réinsertion sociale par l'amélioration des conditions de vie dans l'habitat,
- la réinsertion sociale par l'éducation et la formation.

Les projets soutenus peuvent être portés par des associations mais aussi par des entreprises d'insertion. Ils partagent un dénominateur commun : permettre à ceux que la vie a malmenés de retrouver leur autonomie et leur dignité.

## QUELS TYPES D'AIDES ?

La Fondation a pour objectif de favoriser la mise en œuvre de projets sociaux innovants, au service des plus défavorisés.

Le soutien de la Fondation peut prendre plusieurs formes :

- Apport financier
- Intervention bénévole volontaire des salariés sur les projets

## CRITERES D'ELIGIBILITE

La Fondation étudie les projets visant à la réinsertion de personnes en difficulté, dans les trois domaines suivants :

- Réinsertion professionnelle ;
- Réinsertion par l'amélioration des conditions de vie dans l'habitat ;
- Réinsertion sociale par l'éducation et la formation.

Au-delà de la qualité intrinsèque du projet, les critères d'analyse de la Fondation prennent également en compte :

- La place accordée au développement des personnes bénéficiaires : sont favorisés les projets qui aident les personnes à redevenir autonomes ;
- Le caractère innovant du projet ;
- L'existence d'autres partenariats (publics ou privés) permettant de garantir la solidité du projet ;
- La proximité géographique avec les sites d'implantation du groupe.

## Dates

Possibilité de déposer un dossier tout au long de l'année

## Contacts

Fondation Groupe SEB

Chemin du Petit Bois – Les 4 M

BP 172 – 69134 Ecully Cedex

E-Mail : [fondation@groupeseb.com](mailto:fondation@groupeseb.com)

Site Internet : <http://www.groupeseb.com/fr/fondation-seb-projets-sociaux>



# Fondation « La Française des Jeux »

---

## Territoire

National

## Thématique

Sport

Lien social

Réinsertion

## Public concerné

Associations

## Présentation

Après plus de 15 années d'actions de terrain dans le domaine du sport, la fondation élargit son domaine d'intervention au champ de la santé.

## Modalités

### DOMAINES D'INTERVENTION

Depuis plus de 15 ans, la Fondation Française des Jeux est partenaire du sport français dans toutes ses dimensions : sport de haut niveau, sport pour tous et culture sportive composent les grands axes de son mécénat.

Déjà engagée dans des actions associant sport et santé, la Fondation Française des Jeux a choisi de faire de la santé son second axe de développement. Ses priorités vont aux maladies graves les plus répandues.

### QUELS TYPES D'AIDES ?

Le soutien financier est variable selon le projet présenté et dure en général plusieurs années. L'approche de la Fondation de la Française des Jeux consiste à rendre possible l'existence des projets retenus. La subvention accordée sert souvent de premier « coup de pouce » pour qu'ils se développent ensuite de manière autonome.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être sélectionné, votre projet doit répondre aux critères suivants :

- Relever d'une cause d'intérêt général et donc être une structure, une action, un projet éligible au mécénat
- S'adresser à un collectif et non à un individu
- Être au service de la réalisation d'un rêve ou faire preuve de solidarité à l'égard de personnes en difficulté
- Couvrir exclusivement l'une des thématiques suivantes : le sport, la solidarité, le handicap, à l'exclusion des autres domaines (ex. : santé, culture, humanitaire, éducation, etc.)
- S'adresser exclusivement à des populations nécessitant une aide
- Relever d'actions concrètes
- S'exercer sur le champ national français
- Avoir une dimension/un mode d'expression grand public
- Avoir une action inscrite dans la durée ou reproductible
- Permettre à la Fondation FDJ d'être un mécène majeur

Ne peuvent être retenus :

- Les demandes de sponsoring et de dons matériels (lots...)
- Les projets individuels ou étudiants (raids humanitaires...)
- Les initiatives comportant une dimension politique ou religieuse

**Seules les demandes de mécénat sportif et répondant aux critères ci-dessus recevront une réponse de la Fondation FDJ. Pour toute autre demande, merci d'adresser vos questions à [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr) via le formulaire contact ou au service client FDJ au 09 69 36 60 60.**

## Dates

Possibilité de déposer un dossier tout au long de l'année

## Contacts

E-Mail : [fondationfdj@lfdj.com](mailto:fondationfdj@lfdj.com)

Site Internet : <http://www.groupefdj.com/fr/fondation/qui-sommes-nous/votre-projet/>



# Fondation du bénévolat

---

## Territoire

National

## Thématique

Soutien au bénévolat

## Public concerné

Bénévoles

## Présentation

**Bénévoles** : une Fondation et une Association pour vous aider

La Fondation du bénévolat aide gratuitement les responsables bénévoles dans le cadre de leurs activités et reconnaît leurs mérites par l'attribution des palmes du bénévolat.

**Une assurance gratuite pour les bénévoles.**

La Fondation du Bénévolat offre gratuitement, aux bénévoles répondants aux critères définis par le Ministère, la couverture de leurs responsabilités, de leurs recours et de certains dommages corporels dans le cadre de leurs activités bénévoles.

**Cette assurance concerne les dirigeants bénévoles élus de droit des associations** (membres du Conseil d'Administration), mais aussi **les animateurs et animatrices bénévoles** (assistants, accompagnateurs, organisateurs, entraîneurs, formateurs, etc....) ; **sont écartés du dispositif** les simples adhérents qui cotisent et participent occasionnellement aux activités associatives mais qui n'ont aucune responsabilité.

**Les Palmes du Bénévolat** "Pour une meilleure reconnaissance de l'engagement bénévole"

La Fondation du Bénévolat reconnaît et récompense l'action des bénévoles par l'octroi des « Palmes du Bénévolat ».

## Modalités

## Dates

Avant le 31 décembre de chaque année

## Contact

E-Mail : [contact@fondation-benevolat.fr](mailto:contact@fondation-benevolat.fr)

Site Internet : <http://www.fondation-benevolat.fr>



# Fondation

## « Solidarité SNCF »

---

### Territoire

National

### Thématique

Education, lien social, Citoyenneté

### Public concerné

Associations

### Présentation

Avec les *Coups de Cœur Solidaires*, la Fondation SNCF soutient des actions locales, portées par des agents SNCF actifs ou retraités, au bénéfice d'une association dans laquelle ils sont bénévoles.

Avec le mécénat régional, la Fondation SNCF encourage des projets associatifs sélectionnés par chaque direction régionale SNCF, et inscrits dans l'un de ses trois axes d'intervention.

Avec son réseau de 23 correspondants régionaux, la Fondation SNCF déploie des actions sur le terrain, organise des appels à projets, anime les jurys régionaux et identifie les initiatives de Mécénat régional.

### Modalités

#### Dates

Possibilité de déposer un dossier tout au long de l'année.

#### Contacts

E-Mail : [fondation@sncf.fr](mailto:fondation@sncf.fr)

Site Internet : <http://www.fondation-sncf.org/index.php/lafondation/notre-engagement->



# M.A.I.F.

---

## Territoire

National

## Thématique

Chaque année, l'appel à projets du Fonds MAIF pour l'Éducation récompense des actions innovantes et originales favorisant le partage de la connaissance.

À travers cet appel à projets, le Fonds MAIF pour l'Éducation souhaite récompenser des actions innovantes et originales favorisant le partage de la connaissance. Ces actions, d'intérêt général à vocation éducative, concernent prioritairement un public défavorisé du fait par exemple d'un handicap ou d'une situation sociale difficile.

## Public concerné

L'opération est ouverte à tout groupe de personnes ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-ROM-COM-TOM et constitué en association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général visée aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts. Les organismes participants doivent également être éligibles à recevoir des dons au titre du régime de mécénat et être habilités à émettre le formulaire CERFA 11580\*03 « Dons aux œuvres ».

## Présentation

Les projets

## Modalités

Les inscriptions à l'appel à projets du Fonds MAIF pour l'Éducation sont gratuites.

Le dossier de candidature est téléchargeable à l'aide du lien ci-dessous

<http://www.fondsmaifpourleducation.fr/lappel-projets/edition-en-cours/reglement-et-conditions>

Tous les dossiers sont centralisés par l'organisateur et redistribués ensuite aux académies pour délibération des jurys.

## Dates

*Pour l'année 2017, informations non communiquées à ce jour.*

## Contacts

**Fonds MAIF pour l'Education**

200 avenue Salvador Allende

79000 NIORT

Tél. : 05 49 73 74 75



# Aides diverses

# Centre National d'Appui et de Ressources du Sport

---

## Territoire

National

## Thématique

La Fondation du sport pilote 6 grands programmes à l'échelle nationale :

- La promotion de la cohésion sociale dans tous les territoires et pour tous les publics
- L'accès à l'emploi de jeunes en difficulté
- L'aide à la pratique physique de personnes handicapées
- La santé dans ses aspects préventifs et thérapeutiques
- La lutte contre la violence et les incivilités dans le sport
- L'accompagnement de sportifs de haut niveau dans leur projet professionnel

## Public concerné

Associations

## Présentation

Le **CNAR Sport** a pour objectif de **soutenir** les opérateurs du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et les acteurs du secteur sportif dans leurs **missions d'accompagnement à la structuration des associations sportives**.

Dans ce sens, en tant que **centre de ressources**, le site Internet du CNAR Sport met à disposition des **outils méthodologiques**, des **fiches info'**, des **études**, et les dernières **actualités** au service des acteurs de l'accompagnement des associations du secteur « sport ».

## Modalités

### CRITERES D'ELIGIBILITE

Les projets doivent être inscrits dans une démarche opérationnelle de développement local. De plus, ils doivent être porteur de sens, avoir une valeur ajoutée en terme d'innovation, être dotés de perspectives de développement, pouvant être pérennisé et facilement transposables.

Ainsi, les critères généraux sont :

- Projet fondé sur une pédagogie du sport
- Projet fondé sur l'intérêt collectif ou l'utilité sociale
- Projet relevant d'une démarche éducative globale
- Projet ancré dans un territoire et porté par un partenariat local
- Projet inscrit dans la durée

Attention, ces critères doivent impérativement être tous remplis pour que le projet soit recevable.

Critères de sélection spécifiques :

- Originalité et innovation
- Evaluation et démarche qualité
- Valeur d'exemplarité et de transférabilité

### POURQUOI PARTICIPER ?

Se déroulant généralement sur trois ans, l'accompagnement de la Fondation donne une véritable valeur ajoutée au projet. Etape par étape, chaque projet est accompagné jusqu'à son autonomisation. De plus, les partenaires mobilisent leurs réseaux et engagent tous leurs niveaux de ressources pour faire exister et faire rayonner les projets retenus. Choisi, sur la base du volontariat, parmi le personnel de chaque entreprise partenaire, un parrain permet à chaque projet de bénéficier d'un relais de proximité et d'un lien permanent avec la Fondation.

## Dates

/

## Contacts

Site Internet : <http://cnar-sport.franceolympique.com/art.php?id=48408>



# Mécénat

---

## Présentation

### **Avantage pour la fédération, l'association ou le sportif de haut niveau :**

Le mécénat peut permettre de percevoir des dotations financières, matérielles ou la mise à disposition d'une ou plusieurs personnes afin d'apporter des compétences et de l'expérience sur différents domaines.

Le sportif de haut niveau peut avoir un aménagement de son temps au profit de ses entraînements et des compétitions sportives de haut niveau, avec la garantie de conserver son salaire professionnel.

Le mécénat sportif s'entend comme un soutien matériel apporté, sans contrepartie de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'intérêt général s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité, de l'environnement et du sport. Le mécénat se distingue du parrainage (sponsoring en anglais) par la notion de contrepartie. Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le parrain s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct.

C'est [la loi n° 2003-709 du 1er août 2003, dite « loi Aillagon »](#), relative au mécénat, aux associations et aux fondations, qui permet d'encourager par des mesures fiscales avantageuses les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des entreprises ou de celles des particuliers.

## Pour plus d'infos

<http://www.droit-du-sport.org/accueil/les-contrats/228-le-mecenat.html>

<http://www.associations.gouv.fr/871-le-mecenat-un-partenariat-entre.html>

<http://portail-shn.creps-pdl.fr/sport-de-haut-niveau-et-acteurs-economique/le-mecenat-sportif/>

# Fonds de Dotation

## « Univers Sports »

---

### Territoire

Département : SAVOIE

### Thématique

Pour le Développement du Sport

### Public concerné

Associations, Jeunes Espoirs, Bénévoles Sportifs

### Présentation

Le Fonds de Dotation a pour objet :

- de soutenir les projets sportifs, à haute valeur éducative et citoyenne,
- de promouvoir les activités sportives au service de la santé et du mieux-être,
- de sensibiliser aux principes du Développement Durable les associations sportives,
- de soutenir les jeunes espoirs sportifs,
- d'accompagner les bénévoles du sport.

### Modalités

### Dates

Possibilité de déposer un dossier tout au long de l'année.

### Contacts

E-Mail : [univers-sport-savoie@orange.fr](mailto:univers-sport-savoie@orange.fr)



« Univers-Sport Savoie : Pour le Développement du Sport »  
« Rapprocher les valeurs de l'entreprise de l'esprit sportif »

# Partenariat Microsoft

---

## Territoire

National

## Thématique

Matériel informatique

## Public concerné

Associations

## Présentation

Cet accord permet à toutes les fédérations, mais aussi les ligue, les comités et les clubs, d'avoir accès à des réductions allant de 60 % à 90% par rapport au prix public sur l'ensemble des logiciels Microsoft sauf Hardware et jeux. Sont mises de côté les structures commerciales qui ne sont pas des associations loi 1901.

## Modalités

Vérifier l'éligibilité et faire la demande en ligne

[https://www.adb-solidatech.fr/donors\\_fr/microsoft\\_fr/microsoft-eligandattri\\_fr](https://www.adb-solidatech.fr/donors_fr/microsoft_fr/microsoft-eligandattri_fr)

## Contacts

Site Internet : <http://www.microsoft.com/france/microsoft-en-france/solidarite-numerique/epauler-associations.aspx>